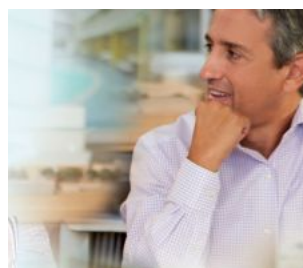


Edito

En écho de toute l'équipe d'**acces**, je vous souhaite bonne lecture de cette première livraison de la lettre trimestrielle « **Libr'acces** » que nous avons décidé de publier en 2017 afin d'informer nos salariés, adhérents, prospects et partenaires sur notre actualité et celle de notre réseau.



Cette première mouture vous propose un aperçu des nouvelles obligations/dispositions légales qui s'appliqueront dès 2017 aux DSN (Données Sociales Nominatives), un focus sur une incitation ministérielle à faire appel aux Groupement d'Employeurs dans les collectivités et les associations, un rappel sur les possibilités de financement des emplois pour les Comités d'Entreprise.

Enfin, vous saurez tout (ou presque) sur **acces**, ses activités, les événements à venir.

Nous comptons sur vous pour faire passer le mot sur l'intérêt de recourir à un groupement d'employeur.

Zoom

Le ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports lance une campagne pour promouvoir les groupements d'employeurs (Groupement d'Employeurs) dans les secteurs du sport, de l'animation et des loisirs.

La création des groupements d'employeurs dans le secteur non marchand a 30 ans (loi du 25 juillet 1985) et on estime aujourd'hui à 500 le nombre de Groupement d'Employeurs « non marchands » (composés exclusivement d'associations, et de collectivités territoriales), soient 5000 emplois. Ce secteur connaît une croissance remarquable mais certaines idées reçues demeurent et constituent des freins au déploiement des groupements d'employeurs et donc à la déprécarisation de l'emploi dans ces secteurs. Des réseaux d'accompagnement et des outils méthodologiques existent, dont le **GUIDE du ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports pour mutualiser les emplois dans les secteurs du sport, de l'animation et des loisirs**.

La campagne de communication du ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports a pour objectif de corriger ces idées reçues et de convaincre les associations, clubs, collectivités territoriales, accueils collectifs de mineurs... de se lancer dans la mutualisation d'emplois.

* source : bloa des employeurs/Cédric Ruellan (oct.2016)

Brèves

Actualités d'**acces** :

> Nouveauté : un **diagnostic gratuit** (gouvernance, ressources humaines, communication interne/externe, gestion financière...) pour les associations,
sur RDV : 06 80 71 84 00

Prochainement

> Le **Petit Déjeuner des Associations** à la Maison des Associations (6 Rue Berthe de Boissieux, Grenoble),
le 21 mars 2017 :

« **Associations, richesses et limites du bénévolat** », en partenariat avec la Maison des Associations.

Déroulement :

- 8h45 : accueil des participants
- 9h15 : présentation du contexte actuel des associations : leur raison d'être, les limites du bénévolat, baisse/suppression des subventions, nécessité de professionnalisation et d'évolution du modèle économique. Quelles pistes pour répondre à ces défis, créer et/ou maintenir l'emploi associatif ?
- 9h45 : témoignages d'associations
- 10h15 : Échanges avec les participants.

Le LIBR'acces
livraison n°1
février 2017

Les DSN (Données Sociales Nominatives)

une nouvelle étape dans la gestion des associations employeuses

La loi Warsmann de mars 2012 relative à la simplification du droit et à l'allègement des démarches administratives pose le principe d'une nouvelle logique déclarative pour les structures (tous statuts confondus) employant du personnel : une Déclaration Sociale Nominative envoyée chaque mois se substituera à toutes les autres déclarations sociales et fiscales en automatisant leur transmission à partir des données de paie. L'administration gagne en temps et en économie dans le traitement des informations, mais cela lui permettra également d'optimiser les contrôles fiscaux ou sociaux.

D'ici à juillet 2017, toutes les structures concernées devront avoir mis en place la phase 3 (Déclaration Unifiée de Cotisations Sociales).

La gestion administrative du personnel était déjà une tâche complexe pour les associations. La mise en place des DSN entraîne une série de coûts (achat de logiciels, contrats de maintenance, formation du personnel paye...), sans parler du temps passé, qui peuvent paraître démesurés pour les petites associations. Le recours au Groupement d'Employeurs est alors une solution pour contourner ces difficultés.



7, avenue Paul Cocat
BP 2654
38036 GRENOBLE CEDEX

<http://www.accés-emploi.com/>

 04 76 14 71 73
06 80 71 84 00

contact@accés-emploi.com

Astuce du trimestre : CE, Employez « malin »

Comme le savent les élus syndicaux, les Comités d'Entreprise disposent de 2 budgets pour mener leurs missions et tâches :

- le **budget de fonctionnement** qui permet de gérer les dépenses de fonctionnement et celles liées à ses attributions économiques,
- le **budget des Activités Sociales et Culturelles** qui permet au CE de financer des activités améliorant les conditions de travail des salariés, de leurs familles, des retraités.

Ces deux budgets peuvent être utilisés pour l'emploi de salariés (selon des critères précis) qui peuvent décharger les élus d'un certain nombre de tâches administratives au bénéfice de leurs fonctions économiques.

Vous souhaitez en savoir plus ? Appelez nous...